**À faire:**

**1- Copier-coller la lettre type proposée et la modifier au besoin**

**2- Courriels**

Ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé : ministre@msss.gouv.qc.ca

Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant : [ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca)

c.c. votre député

c.c. info@accoucherenpandemie.ca

**Ajouter votre** [**député provincial**](http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html) **si vous le souhaitez.**

Pour [trouver votre circonscription](https://www.electionsquebec.qc.ca/provinciales/fr/informer.php).

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

***OBJET : Pour un retour vers des grossesses et accouchements sereins et respectés***

Nom de votre ville

Messieurs Christian Dubé et Lionel Carmant,

Monsieur le député, / Madame la députée,

Je vous écris comme citoyen.e préoccupé.e et je souhaite que le Ministère de la santé et des services sociaux apporte des solutions pour soutenir les personnes enceintes et leurs familles.

Vous n’êtes pas sans savoir que la pandémie a mis à mal notre système de santé et que depuis 2 ans, toutes les personnes qui y ont recours doivent se plier à de nombreuses contraintes sanitaires. Alors qu’:

* On a levé la limite dans les rassemblements privés;
* On permet la tenue d'événements publiques avec des réunions de plus de 500 personnes;
* On recommence à permettre un nombre de visiteurs plus nombreux et des visites plus fréquentes dans les milieux de vie pour personnes aînées;
* On cesse graduellement l’obligation du passeport vaccinal;

Les parents qui attendent un enfant, qui accouchent et qui ont des suivis postnataux demeurent soumis à des contraintes excessives qui entachent profondément leur expérience.

En effet, dans la majorité des milieux de soins, seule la personne enceinte peut être présente pendant les échographies, ainsi que lors des rendez-vous de suivis prénatal et postnatal. De plus, lors de l’accouchement, les futurs parents se voient encore refuser la présence d’une personne accompagnante (doula ou personne significative).

Ce que ça représente :

* Des joies et des peines vécues seul·es, puisque des personnes enceintes ne sont pas accompagnées au moment de voir leur bébé pour la première fois à l’échographie, mais, le cas échéant, aussi au moment d’apprendre qu’il a une malformation ou que son cœur ne bat plus.
* Des pères ou 2e parent qui se sentent mis à l’écart, moins bien préparés et moins impliqués à l’accouchement Cela génère du stress au moment de la mise au monde de leur enfant et affecte les conditions d’établissement du lien d’attachement.
* Un manque de soutien et d’accompagnement à l’accouchement, ce qui a des impacts négatifs à long terme sur les familles : augmentation du taux de complications et d’interventions, réduction du taux d’allaitement, augmentation des risques de dépression postpartum et de traumas, pour n’en nommer que quelques-uns.

Nous voulons que les futurs parents puissent vivre la période entourant l’arrivée de leur bébé plus sereinement et dans le respect de leurs droits. Permettez à tous les parents d’être présents aux rendez-vous pré et postnataux et assurez-vous que la directive permettant la présence d’une deuxième personne de soutien soit respectée. Il en va de la santé et du bien-être des personnes qui accouchent, de leur enfant et de toute la famille.

Insérer ici votre signature